

Mécanicien.ne Embarqué.e - 250 kW-750kW

Titre(s) visé(s)

- Parcours de formation permettant d'obtenir une double certification.
- Attestations de succès menant aux diplômes et brevets de mécanicien 250 kW et 750 kW.
- Titres monovalents , Niveau V pour le brevet de mécanicien 750 kW.

Texte(s) de référence

- Arrêté du 17 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW et ses annexes II et III fixant le programme de formation et d'évaluation.
- Arrêté du 21 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 750 kW et ses annexes II et III fixant le programme de formation et d'évaluation conduisant à la délivrance du diplôme de mécanicien 750 kW.
- Arrêté du 24 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de mécanicien, du certificat de mécanicien de quart machine et du certificat de marin qualifié machine.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- Le.la titulaire du **brevet de mécanicien 250 kW** est appelé.e à s'acquitter des tâches qui peuvent lui être confiées dans le cadre de la conduite, de l'entretien et de la sécurité de la machine. Il.elle peut exercer les fonctions d'officier chargé.e du quart à la machine, second.e mécanicien.ne ou chef mécanicien.ne sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.
- Le.la titulaire du **brevet de mécanicien 750 kW** est appelé.e à exercer les fonctions d'officier chef de quart machine, de second.e mécanicien.ne de chef mécanicien.ne, à bord de navires de puissance propulsive inférieure à 750 kW.
- Ces brevets permettent également d'exercer les prérogatives associées au certificat de mécanicien à bord des navires armés au commerce, à la plaisance et à la pêche (cf.décret du n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines). Cette formation s'inscrit, d'autre part, dans un cursus permettant de gravir de l'échelon de mécanicien.ne 250 kW à celui de chef mécanicien.ne à prérogatives illimitées. La formation de mécanicien.ne 3000 kW étant l'étape suivante, après l'obtention du brevet de mécanicien 750 kW.

Objectifs :

- Le parcours de formation proposé permet, par la double certification, de préparer le.la stagiaire à la conduite, la maintenance d'une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle, d'une puissance propulsive inférieure à 750 kW.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne, âgée de 18 ans au moins le jour d'entrée en formation, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret et justifiant soit d'une qualification professionnelle au moins équivalente au niveau V, validée ou non par un diplôme, soit d'un certificat de matelot pont, certificat de quart à la passerelle ou certificat de marin qualifié pont ou tout titre permettant d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel ou direction au pont, soit d'un diplôme ou titre reconnu pour être admis à suivre les formations de certificat de matelot pont ou du diplôme de capitaine 200 ou étant sans titre mais ayant bénéficié de dispositions réglementaires préalablement à l'entrée en vigueur de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW lui permettant d'exercer des fonctions à bord des navires armés à la pêche d'une J.B. égale ou inférieure à 10 tonnes.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Avoir suivi la formation et satisfait aux épreuves des modules en ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 au cours de l'évaluation du module concerné et sans note éliminatoire.
- Pour se voir délivrer le **diplôme de mécanicien 250 kW**, le la candidat.e doit :
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
 - Justifier de l'ensemble des attestations de succès de la formation mécanicien 250 kW.
 - Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) .
- Pour se voir délivrer le **brevet de mécanicien 250 kW**, le la candidat.e doit :
 - Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande.
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
 - Être titulaire du diplôme de mécanicien 250 kW ou titre reconnu comme équivalent (TAB.1, annexe 1, arr.du 17/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kw).
 - Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ou équivalent (TAB.2, annexe 1, arr.du 17/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kw) .
- Pour se voir délivrer le **diplôme de mécanicien(ne) 750 kW**, le la candidat.e doit :
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
 - Être titulaire de l'ensemble des attestations de succès, en cours de validité, des modules de formation menant à la délivrance du diplôme de mécanicien(ne) 750 kW.
 - Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité - CFBS .
- Pour se voir délivrer le **brevet de mécanicien(ne) 750 kW**, le la candidat.e doit :
 - Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet.
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
 - Être titulaire du diplôme de mécanicien(ne) 750 kW délivré conformément à l'arrêté modifié du 21/08/2015 ou d'un autre diplôme reconnu (TAB.2, annexe I, arr. modifié du 21/08/2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 750 kW).
 - Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ou d'une attestation autre reconnue (TAB.3, annexe I, de ce même arrêté).
 - Avoir effectué un service en mer allant de 6 mois à 18 mois selon le profil du (de la) candidat(e), dont 6 mois au moins à la machine postérieurement à l'obtention du diplôme (cf. conditions : article 11 – arr. du 21/08/2015 modifié).

Durée, modalités, effectifs par session

- 896 heures (maximum)
- Formation théorique et pratique, dispensée en continu, en centre et en présentiel.

Intervenant(s)(es)		Programme de la formation	
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MECANICIEN(NE) EMBARQUE(E)			
• Formateurs et formatrices pour adultes du CEFCM.	Contenus	Modules – Sous- modules - Matières	Durée
Coût, horaires, dates et sites de formation			
	Module M1.1	Moteurs Diesel et à allumage commandé Moteurs Hors-bord	33h 21h
	Machines marines	Auxiliaires	15h
• Nous consulter.		Sécurité	3h
	Module M2.1	Lois générales de l'électricité	15h
	Financement	L'électricité à bord	18h
		Moteurs Diesel et chimie industrielle	51h
• Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)	Module M1.2	Auxiliaires de coque	66h
	Mécanique navale	Installations frigorifiques	48h
		Conduites machines (dont 24h sur simulateur)	66h
	Module M.2.2	Electrotechnique et automatique de base	132h
	Electrotechnique ...		132h
	Module M.3.2	Entretien du navire et stabilité	24h
	Contrôle exploitation		24h
	Module M.4.2	Atelier et métrologie	102h
	Entretien-réparation	Matériaux, maintenance et entretien	51h
		Lecture de plans et dessin technique	60h
	Module NM.2	Mathématiques et sciences physiques	18h
	National Machine	Matelotage et ramendage	21h
		Environnement professionnel	18h
		Enseignement médical 1 (11h)	
		Techniques Individuelles de Survie (15h)	
	Modules STCW	F° Base Lutte incendie (18h)	57h
		Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales (8h)	
		Formation de sensibilisation à la sûreté (5h)	
	Modules complémentaires	Culture égalité H/F (3h30), Service Social Maritime (3h)	6h30
	Evaluations	15 CCF* (6 épreuves à l'écrits et 9 épreuves pratiques)	-
		1 épreuve finale écrite : conduite machine (2h) - 750 kW	2h
		Accueil, contractualisation du parcours, entretiens ...	19h
	Accompagnement et encadrement	Accompagnement pédagogique, soutien (250/750)	44h
		Bilans (intermédiaire et final)	6h
		TOTAL heures stagiaire (maximum)**	896h30

